

LE CAFE DE LA GARE DE ST LEU D'ESSERENT
- CHARTE -
ESPACE COWORKING & UTILISATION RESEAU INFORMATIQUE INTERNE

1. Prévention du risque Incendie

- Il est rappelé qu'il est interdit de fumer sur l'ensemble du site.
- Les issues, passages et couloirs ne doivent pas être obstrués.
- Aucun liquide inflammable ou combustible ne doit être conservé sur le site.
- Toute situation dangereuse doit être signalée sans délai au prestataire

2. Sécurité des biens

- Les biens, valeurs et équipements personnels sont sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

3. Utilisation du réseau informatique interne

- Le réseau interne ne permet pas l'envoi vers l'extérieur d'un flux important d'informations (films, par exemple) car il empêcherait les autres occupants d'utiliser normalement le réseau.
- De même, il est interdit d'installer des robots sur le réseau informatique interne.
- D'une façon générale, chaque occupant doit adapter l'utilisation du réseau interne de telle sorte que celui-ci reste accessible, de façon satisfaisante, par tous les occupants.
- Par ailleurs, les utilisateurs du réseau informatique interne doivent respecter la législation en vigueur.
- L'accès aux sites illicites est prohibé et le prestataire se réserve le droit de surveiller le respect de cette interdiction.

4. Hygiène

- Les animaux ne sont pas admis sur le site.
- Les denrées périssables ne doivent pas être conservées dans les espaces de travail.
- Chaque occupant doit également veiller à la propreté des toilettes.

5. Utilisation et entretien de l'espace

- Les occupants doivent signaler sans délai les anomalies qu'ils constatent (panne, fuite, casse, salissure...).
- Après usage, les équipements empruntés doivent être remis à leur place d'origine, propres et en état de marche.
- Les occupants doivent respecter la confidentialité et un minimum d'intimité.
- Chaque occupant doit veiller à ne pas gêner l'utilisation de l'espace par les autres occupants.

Fait à Saint Leu d'Esserent, le